Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Publié le 26/01/2024



ID: 085-200071934-20240122-240122_DEL7_2_1-BF



BUDGET PRIMITIF **BAPPORT DE PRESENTATION**

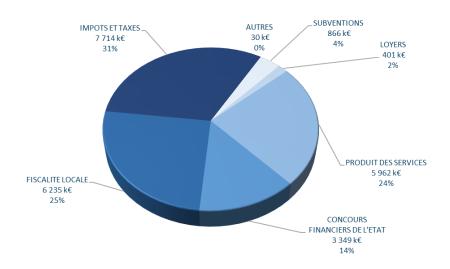
PARTIE 1: LE BUDGET PRINCIPAL

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement se composent principalement des impôts et taxes, y compris la fiscalité locale, (57%), des concours financiers de l'Etat (14%) et des produits des services (24%).

Ils sont évalués à 24 557 k€ en 2024 contre 23 014 k€ en 2023, soit une hausse de 6,7%.



en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	23 014	24 557	1 543	6,7%
PRODUIT DES SERVICES (70)	5 377	5 962	585	10,9%
FISCALITE LOCALE (731)	5 714	6 235	521	9,1%
IMPOTS ET TAXES (73)	7 542	7 714	172	2,3%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 900	4 215	315	8,1%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	451	401	-50	-11,1%
ATTENUATION DE CHARGES (013)	30	30	0	0,0%

1.1.1 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUIT DES SERVICES (70)	5 377	5 962	585	10,9%
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	3 630	4 007	377	10,4%
REMBOURSEMENTS BUDGETS ANNEXES	1 092	905	-187	-17,1%
REDEVANCE ALSH	282	369	87	30,8%
REDEVANCE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	81	71	-10	-12,3%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	230	543	313	135,9%
AUTRES	61	66	5	8,2%

Les produits des services sont évalués à 5 962 k€ soit une hausse de 10,9% par rapport au budget 2023. Cette augmentation résulte principalement de la redevance des ordures ménagères et des remboursements de frais. La hausse de ce dernier vient de la

ID: 085-200071934-20240122-240122_DEL7_2_1-BF

refacturation du service des droits des sols et des services mutualisés aux communes de la communauté de communes, ce qui était précédemment retenu sur l'attribution de compensation et de la reprise de la refacturation du service prévention aux communes.

1.1.2 LA FISCALITE LOCALE

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
FISCALITE LOCALE (731)	5 714	6 235	521	9,1%
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	3 862	4 165	303	7,8%
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)	651	795	144	22,1%
IMPOSITIONS SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU (IFER)	499	543	44	8,8%
TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUE	602	602	0	0,0%
TAXE DE SEJOUR	100	130	30	30,0%

La fiscalité locale est évaluée à 6 235 k€, en progression de 9,1% par rapport au budget de 2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des impôts directs locaux pour lesquels le produit finalement notifié en 2023 a été de 4 014 k€. L'évolution par rapport aux notifications est alors de 3,8% et s'explique par :

- Le dynamisme physique des bases d'imposition,
- L'actualisation qui devrait être de 3,9% et qui s'applique aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements industriels,
- La progression des bases minimum de la CFE de 2,60% conformément à l'inflation fixée dans la loi de finances pour 2024.

La taxe sur les surfaces commerciales contribue également au dynamise et résulte de l'inflation qui est venue accroître le chiffre d'affaire des entreprises concernées.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	3 862	4 165	303	7,8%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	2 679	2 952	273	10,2%
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	378	363	-15	-4,0%
FONCIER SUR LES PROPRIETES BATIES	711	747	36	5,1%
FONCIER SUR LES PROPRIETES NON BATIES	94	103	9	9,6%

1.1.3 LES IMPOTS ET TAXES

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
IMPOTS ET TAXES (73)	7 542	7 714	172	2,3%
FRACTION TVA TH	4 500	4 610	110	2,4%
FRACTION TVA CVAE	1 573	1 799	226	14,4%
FNGIR	886	886	0	0,0%
FONDS DE PEREQUATION (FPIC)	432	419	-13	-3,0%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	151	0	-151	-100,0%

Les impôts et taxes sont évalués à 7 714 k€ en progression de 2,3% par rapport au budget de 2023.

Concernant les fractions de TVA, elles devraient augmenter de 4,53% par rapport aux montants notifiés en 2023, cette évolution correspondant à la hausse de TVA retenue dans la loi de finances pour 2024.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le Budget primitif 25/24

ID: 085-200071934-20240122-240122_DEL7_2_1-BF

1.1.4 LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations et participations sont évaluées à 4 215 k€ pour 2024, en progression de 8,1% par rapport au budget primitif 2023.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 900	4 215	315	8,1%
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	303	334	31	10,2%
DOTATION DE COMPENSATION	1 760	1 746	-14	-0,8%
FCTVA	35	35	0	0,0%
DCRTP	561	561	0	0,0%
COMPENSATION CFE	490	673	183	37,3%
SUBVENTIONS ALSH	347	379	32	9,2%
SUBVENTIONS ANAH	120	100	-20	-16,7%
SUBVENTIONS PLATEFORME RENOVATION ENERGETIQUE	115	81	-34	-29,4%
SUBVENTIONS ENERGIES RENOUVELABLES	0	50	50	S.O.
SUBVENTIONS PLAN ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE	0	36	36	S.O.
SUBVENTIONS SANTE	30	77	47	158,0%
AUTRES SUBVENTIONS	139	143	4	2,9%

La dotation d'intercommunalité est évaluée à 334 k€ dans la mesure où la progression de la dotation par habitant est plafonnée à 10%.

La dotation de compensation fait l'objet d'un écrêtement la faisant diminuer de 0,8% par rapport aux prévisions 2023.

La compensation de la CFE, contrepartie de l'abattement de 50% des bases des établissements industriels, est évaluée à 673 k€, ces bases faisant l'objet d'une revalorisation de 3,9% (le montant notifié en 2023 étant de 566 k€).

Les subventions contribuent également au dynamisme des recettes.

1.1.5 LES LOYERS

Les loyers sont évalués à 401 k€, en baisse de 11,1% par rapport au budget 2023 essentiellement du fait de la révision des loyers et charges facturés dans les maisons de santé.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	451	401	-50	-11,1%
LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES	240	225	-15	-6,3%
MAISONS DE SANTE	90	55	-35	-38,9%
BASE DE LOISIRS	75	75	0	0,0%
MET	18	14	-4	-22,2%
SM VSA	13	14	1	10,8%
BAUX RURAUX	9	11	2	22,2%
ESPACE RESTAURATION L'HERMENAULT	6	7	1	10.0%

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

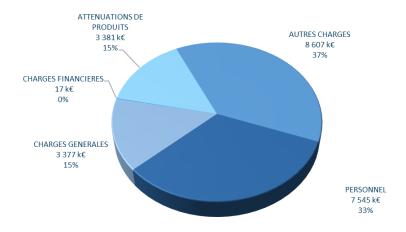
Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le Budget primitif 25/2

ID : 085-200071934-20240122-240122_DEL7_2_1-BF

1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se composent des dépenses de personnel (33%), des autres charges de gestion courante (37%), des atténuations de produits (15%), des charges à caractère général (15%) et des intérêts de la dette.



en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	21 404	22 927	1 523	7,1%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	3 045	3 377	332	10,9%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	7 139	7 545	406	5,7%
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	3 339	3 381	42	1,3%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	7 813	8 572	759	9,7%
CHARGES FINANCIERES (66)	22	17	-5	-22,7%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	36	25	-11	-30,6%
DOTATIONS AUX PROVISIONS (68)	10	10	0	S.O.

Ces dépenses sont évaluées à 22 927 k€ en progression de 7,1% par rapport au budget primitif 2023.

1.2.1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	3 045	3 377	332	10,9%
ELECTRICITE ET GAZ	294	235	-59	-20,0%
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	313	314	1	0,3%
TRANSPORTS URBAINS	323	323	0	0,0%
ACCUEILS DE LOISIRS	305	363	58	19,0%
ACCOROUTISTES	223	248	25	11,1%
LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES	121	123	2	1,4%
RICOCHETS	21	48	27	129,7%
LECTURE PUBLIQUE	13	21	8	64,8%
FLAMME OLYMPIQUE	0	40	40	S.O.
AUTRES	1 432	1 662	230	16,1%

Les charges à caractère général sont évaluées à 3 377 k€ en progression de 10,9% par rapport au budget 2023.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le Budget primitif 25/2/2014

ID: 085-200071934-20240122-240122_DEL7_2_1-BF

L'électricité et le gaz sont évaluées à 235 k€, en baisse par rapport aux prévisions de 2023 lesquels étaient prudentes.

Une part de cette hausse s'explique par le contexte inflationniste actuel, le passage de la flamme olympique sur le territoire, la mise en place de projets dans le cadre du local de santé pour lesquels la collectivité perçoit une subvention et le développement des actions culturelles portées par la collectivité.

1.2.2 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont évaluées à 7 545 k€, en hausse de 5,7% par rapport au budget primitif 2023.

La mise en place des titres restaurants (95 k€), la hausse de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents et la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (170 k€), la création d'un poste pour le campus connecté et d'un demi ETP pour le schéma sportif (80k€), l'ouverture de l'ALSH à Bouron Massé et un renfort des saisonniers des ALSH sont les principaux facteurs de hausse de ces dépenses. A l'inverse, le transfert d'agents à la SPL Vendée Grand Sud atténue cet accroissement.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	7 139	7 545	406	5,7%
REMUNERATION ET CHARGES	6 772	7 070	298	4,4%
PERSONNEL EXTERIEUR	278	291	13	4,7%
TITRES RESTAURANT	0	95	95	S.O.
ASSURANCE DU PERSONNEL	60	60	0	0,0%
ŒUVRES SOCIALES	24	24	0	0,0%
MEDECINE DU TRAVAIL	6	6	0	0,0%

1.2.3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION

Les autres charges de gestion sont évaluées à 8 572 k€, soit une progression de 9,7%.

Les principaux facteurs de cet accroissement sont le reversement de la redevance ordure ménagère au SYCODEM et la SPL Vendée Grand Sud qui étend sont périmètre au tourisme à compter du 1^{er} janvier.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le Budget primitif 25/24

ID: 085-200071934-20240122-240122_DEL7_2_1-BF

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	7 813	8 572	759	9,7%
DEFICITS BUDGETS ANNEXES	1 922	1 510	-412	-21,4%
ACTIVITES ECONOMIQUES	462	457	-5	-1,1%
PISCINES	1 189	1 053	-136	-11,4%
OFFICE DE TOURISME	271	0	-271	-100,0%
CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS	5 127	6 210	1 083	21,1%
SDIS	525	560	35	6,7%
SYCODEM	3 630	4 007	377	10,4%
SM VENDEE SEVRE AUTISE	534	534	0	0,0%
SM SUD VENDEE TOURISME	12	0	-12	-100,0%
SM SUD VENDEE DEVELOPPEMENT	50	50	0	0,0%
PARC NATUREL REGIONAL	0	5	5	S.O.
E COLLECTIVITES	0	8	8	S.O.
SPL GRAND SUD VENDEE - ECONOMIE	377	461	84	22,4%
SPL GRAND SUD VENDEE - TOURISME	0	585	585	S.O.
AUTRES	764	852	88	11,5%
DROITS D'UTILISATION	257	297	41	15,8%
SUBVENTIONS	218	273	54	24,9%
ELUS	183	190	7	3,8%
LUTTE CONTRE LES RAGONDINS	69	69	0	0,0%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	17	17	0	0,0%
AUTRES	20	6	-14	-70,1%

2. LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2024, le stock de dette s'élève à 364 k€ et se compose de 11 emprunts à taux fixe.

Le Crédit Foncier est le principal prêteur suivi de la Caisse Française de Financement Local.



En 2024, les intérêts s'élèvent à 17 k€ en diminution par rapport à 2023 du fait de la baisse de l'encours de dette.

é	en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
(CHARGES FINANCIERES (66)	22	17	-5	-22,7%
I	NTERETS DES EMPRUNTS	22	17	-5	-22,7%

En 2024, le remboursement de capital va s'élever à 92 k€.

3. LES EQUILIBRES FINANCIERS

La capacité d'autofinancement (CAF) brute se maintient à 1,6 M€ et la CAF nette à 1,5 M€.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	23 014	24 557	1 543	6,7%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 404	22 927	1 523	7,1%
= CAF BRUTE	1 610	1 630	20	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	88	92	4	
= CAF NETTE	1 522	1 538	16	

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 685 k€ pour 1 008 k€ de subventions.

Les dépenses d'investisseme	nt s'élè	vent à	6 685 k€ pour 1 008 k€ de	subvention	ns.
en milliers d'euro	DEPENSES	RECETTES	en milliers d'euro	DEPENSES	RECETTES
CULTURE	3 241	898	TOURISME	135	0
POLE INTERCO CULTURE ET JEUNESSE	3 000	850	RANDONNEE	17	
MATERIEL EIMD	5		LAC DE MERVENT	20	
RESEAU LECTURE PUBLIQUE	100	48	CALE DE PECHE LES VELLUIRE SUR VENDEE	8	
GRADINS LEGERS	6		SCHEMA D'ACCUEIL PUBLIC FORET MERVENT (ONF)	40	
MUSEE MEMORIAL	130		OFFICE DE TOURISME VGS	50	
AMENAGEMENT	931	0	MOYENS GENERAUX	562	0
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	200		MATERIEL ATELIERS	35	
ANRU	34		REAMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	60	
SCHEMA D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	225		VEHICULES	60	
POLES DE PROXIMITE	120		ECONOMIES D'ENERGIE	275	
PLUI	20		AMENAGEMENT ESPACE COWORKING	25	
MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR VELO	300		SIGNALETIQUE	5	
DROIT DES SOLS	16		SECURITE PREVENTION	14	
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUES	16		INFORMATIQUE	67	
ENVIRONNEMENT - PACET	263	0	SERVICES	21	
AMO RESEAU DE CHALEUR	60		SPORT	190	0
SUBV° MENAGES RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE)	100		PISCINES	99	
PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6		BASE DE LOISIRS	27	
SOCIETE DE PROJETS	90		SALLES DE SPORT	64	
SUBV° RECUPERATEUR EAU DE PLUIS	5		ENFANCE JEUNESSE	274	110
ACQUSITION PILORGE	2		DORTOIR ALSH ECUREUIL	166	110
ECONOMIE	370	0	ALSH BOURON MASSE	47	
VOIRIES ET TROTTOIRS ZAE	250		ALSH ELAN	7	
CAMPUS CONNECTE	70		ALSH COQUELICOT	40	
AIDES	50		EDUCATION ROUTIERE	1	
SANTE	720	0	MATERIEL ALSH	2	
VILLAGE SANTE	700		MATERIEL SEJOURS	1	
SUBVENTION D'AIDE A L'INSTALLATION	20		FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	10	

Le FCTVA généré par les investissements est évalué à 771 k€, la taxe d'aménagement reversée par les communes est estimée à 340 k€. Dès lors, l'emprunt nécessaire pour réaliser les investissements s'élève à 3 028 k€.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 443	6 685
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	176	1 008
= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	3 267	5 677
- CAF NETTE	1 522	1 538
- FCTVA	296	771
- TAXE D'AMENAGEMENT	200	340
= EMPRUNT D'EQUILIBRE	1 249	3 028

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le Budget primitif 25/24

ID : 085-200071934-20240122-240122_DEL7_2_1-BF

PARTIE 2: LES BUDGETS ANNEXES

1. LE BUDGET PISCINES

Les recettes de billetterie de la piscine sont évaluées à 424 k€, en progression par rapport à 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 365 k€, en baisse par rapport à 2023 du fait de la diminution des dépenses d'énergie suite aux mesures d'économies prises.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 617	1 482	-135	-8,3%
PRODUIT DES SERVICES	400	424	24	6,0%
SUBVENTION D'EQUILIBRE	1 189	1 053	-136	-11,4%
FCTVA	5	5	0	0,0%
AUTRES	23	0	-23	S.O.
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 467	1 365	-102	-7,0%
PERSONNEL	680	690	10	1,5%
ELECTRICITE ET GAZ	543	427	-116	-21,4%
EAU	48	49	1	1,2%
MAINTENANCE ET ENTRETIEN	96	104	8	8,2%
INTERETS DE LA DETTE	4	0	-4	-100,0%
AUTRES CHARGES	96	95	0	-0,5%
= CAF BRUTE	150	117	-33	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	127	0	-127	
= CAF NETTE	23	117	94	

en milliers d'euro	bp2023	bp2024
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	175	180
- SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	63	63
= DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	112	117

La subvention d'équilibre s'élève à 1 053 k€ pour permettre de couvrir les amortissements.

Il en ressort une CAF nette de 117 k€ permettant de financer les travaux de la chaudière bois, les autres investissements étant couverts par une subvention d'équipement du budget principal (99 k€).

en milliers d'euro	bp2023	bp2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	323	493
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	182	295
- FCTVA	29	81
- CAF NETTE	23	117
= EMPRUNT D'EQUILIBRE	89	0

2. LE BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Les loyers des différents bâtiments sont évalués à 394 k€ pour l'année 2024 contre 544 k€ en 2023. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- La possible gratuité des loyers 2023 pour la SEML Innovation automobile (86 k€ avaient été budgétés en 2023),
- La vente du centre équestre et du bâtiment occupé par la société Gebo,
- La fin du bail de Webhelp.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont évaluées à 477 k€ pour 2024, en baisse par rapport à 2023 dans la mesure où pour cette dernière il avait fallu budgéter les annulations de loyers de la SEML de l'année 2022.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 007	852	-155	-15,4%
LOYERS	544	394	-150	-27,6%
SUBVENTION D'EQUILIBRE	462	457	-5	-1,1%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1	1	0	0,0%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	590	477	-113	-19,2%
ELECTRICITE ET GAZ	30	34	4	12,5%
MAINTENANCE ET ENTRETIEN	175	168	-7	-4,1%
TAXES FONCIERES	96	96	0	-0,4%
INTERETS DE LA DETTE	118	108	-10	-8,5%
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10	22	11	112,9%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEUR	126	2	-124	-98,4%
AUTRES CHARGES	35	48	13	37,9%
= CAF BRUTE	417	375	-42	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	300	300	0	
= CAF NETTE	117	75	-42	
en milliers d'euro	bp2023	bp2024		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	500	460		
- SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	83	85		
= DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	417	375		

La subvention d'équilibre s'élève à 457 k€ pour permettre de couvrir les amortissements. Il en ressort une CAF nette de 75 k€.

Les investissements s'élèvent à 485 k€ comprenant la rénovation du centre des entreprises tertiaires (CET) pour 465 k€ et les études pour la piste du pôle automobile (20 k€).

Pour financer ces investissements il convient d'inscrire un emprunt de 410 k€ en 2024.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	117	485
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
- CAF NETTE	117	75
= EMPRUNT D'EQUILIBRE	0	410

3. LE BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Les dépenses sur le budget « zones économiques » sont évaluées à 385 k€ et seront financées par des cessions de parcelles.

en milliers d'euro	bp2023
COMPENSATION AGRICOLE	65
METHANISATION	15
REUTILISATION EAUX USEES	50
ZONE DU VERRON	60
ZONE AERODROME	50
ZONE MOULIN DE LA COURS	150
EX PLYSOROL	60
TOTAL	385

4. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les produits de fonctionnement 2024 sont évalués à 2 447 k€, la redevance étant évaluée à 2 330 k€ contre 2 043 k€ en 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 163 k€ contre 1 083 k€. Cette progression provient principalement du reversement de recettes au délégataire, quatre nouveaux territoires supplémentaires étant dorénavant facturés directement par la communauté de communes.

La CAF brute s'élève alors à 1 284 k€. Le remboursement du capital étant évalué à 424 k€, la CAF nette s'élève alors 860 k€.

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 135	2 447	312	14,6%
REDEVANCE	2 043	2 330	287	14,0%
PARTICIPATION (PFAC)	50	75	25	50,0%
CONTRIBUTIONS COMMUNES	42	42	0	0,0%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 083	1 163	80	7,4%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	785	877	92	11,7%
PERSONNEL	138	145	7	5,1%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3	3	0	0,0%
INTERETS DE LA DETTE	142	133	-9	-6,3%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15	5	-10	-66,7%
= CAF BRUTE	1 052	1 284	232	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	444	424	-20	
= CAF NETTE	608	860	252	
en milliers d'euro	bp2023	bp2024		

en milliers d'euro	bp2023	bp2024
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 120	1 130
- SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	150	150
= DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	970	980

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 26/01/2024

ID: 085-200071934-20240122-240122_DEL7_2_1-BF

Cette CAF nette permet d'autofinancer des investissements à cette hauteur. Sur l'année 2024 des interventions sont prévues pour Fontenay le Comte (rue de la Rapin, rue de la Fuie Champanaie et les Moulins Liot), Foussais Payré (rue François Viète), St Valérien (bâche de la lagune) et Vouvant (rue Gâte Bourse et impasse du Noyer).

5. LE BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

en milliers d'euro	bp2023	bp2024	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	114	111	-3	-2,6%
REDEVANCE	114	111	-3	-2,6%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	112	109	-3	-2,7%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	29	17	-12	-40,4%
PERSONNEL	83	90	8	9,1%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	1	1	s.o.
PROVISIONS	1	1	0	0,0%
= CAF BRUTE	3	3	0	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	0	0	0	
= CAF NETTE	3	3	0	

en milliers d'euro	bp2022	bp2023
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	1
- SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	0	0
= DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	0	1

Le budget du SPANC tend à demeurer stable à 110 k€ de dépenses.